



## Union Départementale C.G.T. – FORCE OUVRIERE des Retraités et Préretraités de Loire Atlantique



**BOURSE DU TRAVAIL FERNAND PELLOUTIER**

**Adresse postale : FORCE OUVRIERE - 2 Place de la Gare de l'Etat - 44200 NANTES**

**Tél. : 02 28 44 19 00 – Mail : [udr44@fo44.fr](mailto:udr44@fo44.fr)**

### **Motion de la C.A. de l'UDR FO 44 du 23 janvier 2025 : Abrogation de la réforme des retraites, Pas de CONCLAVE même renommé « concertation », Pas touche au pouvoir d'achat des retraités**

La CA de l'UDR FO 44, réunie ce jeudi 23 janvier 2025, réaffirme le mandat défini lors de son dernier congrès à Ancenis, le 11 avril 2024, dont : Abrogation de la réforme des retraites, non à l'instauration d'une réforme systémique par points et/ou par capitalisation.

La CA exprime son accord avec la résolution du Comité Exécutif de l'UCR FO des 14 et 15 janvier 2025, notamment lorsqu'il rappelle « *au moment où d'aucuns cherchent par tous les moyens à évacuer la revendication d'abrogation de la réforme des retraites de 2023 rejetée par 75 % de la population et plus de 90 % des salariés, le Comité Exécutif entend rappeler les principes intangibles de notre syndicalisme : la mission première du syndicat est de défendre les intérêts matériels et moraux des seuls salariés qui sont différents des intérêts de ceux qui détiennent les pouvoirs politique et économique. Dès lors l'affrontement qui en découle postule qu'il n'y ait aucune dépendance mais une totalité liberté de l'organisation syndicale* ».

François Bayrou a clairement annoncé qu'il n'y aurait aucun changement de politique budgétaire, refus de toutes les revendications et qu'il n'abrogerait pas la réforme des retraites, déclarant : « *Nous pouvons, j'en ai la conviction, rechercher une voie de réforme nouvelle, sans aucun totem et sans aucun tabou, pas même l'âge de la retraite, à condition qu'elle réponde à l'exigence fixée* », c'est-à-dire « *l'équilibre financier* » du système.

Il annonce, dans la foulée, la mise en place d'une « *délégation permanente* » composée des « *représentants de chaque organisation* » et réunie en « *conclave* » !

Par ailleurs, de plus en plus de voix s'expriment pour mettre à contribution les retraités (remise en cause de l'abattement fiscal de 10 %, augmentation de la CSG, ou toute autre mesure qui amputerait le pouvoir d'achat des retraités) ; L'UDR s'y opposera avec la plus grande vigueur.

La CE confédérale FO du 16 janvier 2025 déclare très justement : « *cette réforme des retraites imposée par 49.3 et rejetée par l'immense majorité des salariés, reste injuste, brutale et injustifiée, et accroît les difficultés des travailleurs notamment en fin de carrière. Le conclave annoncé par le Premier ministre ne prend pas en compte notre revendication d'abrogation immédiate mais pourrait viser au contraire à nous associer soit au maintien de la réforme actuelle, soit à l'instauration d'une réforme systémique, réforme universelle par points ou par capitalisation, que nous rejetons* ».

Par conséquent, la CA de l'UDR FO 44 considère que la Confédération FO, dont l'ADN est l'indépendance inscrite dans la charte d'Amiens, n'a effectivement pas sa place dans cette pseudo « *concertation* ». La confédération doit s'en retirer au plus vite pour se mettre en ordre de bataille, afin d'exiger l'abrogation de la réforme des retraites, de refuser les mesures d'austérité, pour maintenir nos garanties sociales et pour la satisfaction de nos revendications !

Adoptée à l'unanimité,

Nantes le 23 janvier 2025